



DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
de la Commune de TROGUÉRY**

Séance du Mardi 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le mardi 22 septembre à 18 heures 15, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Serge HENRY

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 9 – Nombre de votants : 10
Absents : 2 – Exclus : 0 – Date de convocation : 08/09/2026 – Date d'affichage : 8/09/2026

Etaient présents : MM. Serge HENRY, Claire BLOAS, Nathalie CADREN, Anne-Yvonne CASTEL, Gilles DEFORGES, Alan LE GRUIEC, Yvan PASQUIOU, Isabelle POULAIN, Raoul SINCERE,

Etaient absents : Moïse LE ROY, Eva PENNEC (excusés)

Procuration : Moïse LE ROY a donné procuration à Claire BLOAS

Secrétaire de séance : Gilles DEFORGES

OBJET : LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL (SPLA)

Le Maire présente au conseil municipal le compte rendu annuel N°3 pour l'opération d'aménagement du lotissement Ker Ildut.

Le Maire fait un point sur la commercialisation des terrains. Il rappelle la participation de la commune de 129 000 euros étalée sur 6 ans qui est versée à la SPLA. Il précise également que la SPLA rembourse à la commune les participations versées au SDE pour les travaux de réseaux électriques, l'éclairage public et les infrastructures de télécommunication.

Pour répondre à une question de Mr Deforges concernant l'entretien des espaces verts, le Maire informe que la SPLA LTA associe toujours la commune à toutes les réalisations ou inventaire.

Concernant le bilan de l'opération, Mr Deforges souhaite savoir si le bénéfice dégagé par la SPLA sera reversé à la commune, le Maire répond que ce n'est pas prévu.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **PREND ACTE** du compte rendu annuel numéro 3 pour l'opération d'aménagement.

Pour extrait conforme au registre le **28 SEP. 2026**

Le Maire,
Serge HENRY

